

Ne pas distribuer aux Etats-Unis d'Amérique et en Italie

France Télécom finalise avec succès son offre publique de rachat obligataire d'1 milliard d'euros et émet 750 millions d'euros à 10 ans

L'offre publique de rachat obligataire initiée par France Télécom s'est clôturée le 18 novembre avec 1,963 milliard d'euros d'ordres, soit un fort taux de participation de 36% sur l'ensemble des obligations visées (4,625% janvier 2012, 4,375% février 2012 et 7,25% janvier 2013).

Conformément à son objectif initial, France Télécom a limité le montant racheté à 1 milliard d'euros (160 millions d'euros janvier 2012, 416 millions d'euros février 2012 et 424 millions d'euros janvier 2013).

Par ailleurs, France Télécom a achevé le refinancement de ce rachat obligataire d'1 milliard d'euros avec l'émission aujourd'hui de 750 millions d'euros d'obligations à 10 ans. Cette émission fait suite à l'émission obligataire du 16 novembre 2010 d'un montant de 250 millions de Livres Sterling à 40 ans swappée en euros à 4,46%.

Les conditions de l'émission annoncée aujourd'hui sont les suivantes :

Devise	Format	Maturité	Montant	Coupon	Marge re-offer
Euros	taux fixe	janvier 2021	750 millions	3,875 %	m/s + 85 pb

Ce rachat et ces deux émissions interviennent dans la continuité des opérations de *liability management* entamées depuis un an par le Groupe avec notamment l'exercice en septembre 2010 de son option de remboursement anticipé de la totalité des obligations USD 7,75% mars 2011. Au total cette stratégie d'optimisation du bilan de France Télécom représente un volume supérieur à 5 milliards d'euros de dette obligataire et permet de continuer à profiter des bas niveaux de taux d'intérêt tout en étendant la maturité moyenne de la dette du Groupe qui augmente ainsi de 0,6 ans.

BNP Paribas, Crédit Suisse, et Société Générale interviennent en qualité de chefs de file de l'émission en euros tandis que BNP Paribas et Société Générale sont intervenus en tant que chefs de file du rachat.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 44,8 milliards d'euros en 2009 et de 33,7 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2010. Au 30 septembre 2010, le Groupe servait 203 millions de clients dans 32 pays, dont plus de 131 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Au 30 septembre 2010, le Groupe comptait 144,5 millions de clients du mobile et 13,3 millions de clients ADSL et fibre dans le monde. Orange est l'un des principaux opérateurs européens du mobile et l'accès internet ADSL et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

Avec son projet d'entreprise « conquêtes 2015 », Orange s'adresse simultanément à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires et plus largement à la société dans laquelle l'entreprise évolue en s'engageant concrètement sur des plans d'actions. Ceux-ci concernent les salariés du Groupe grâce à une nouvelle vision des Ressources Humaines ; les réseaux, avec le déploiement des



infrastructures du futur sur lesquelles le Groupe bâtira sa croissance ; les clients, avec l'ambition de leur offrir la meilleure expérience parmi les opérateurs grâce, notamment, à l'amélioration de la qualité de service ; et l'accélération du développement international.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

*Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.orange-innovation.tv
Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques déposées appartenant à Orange Brand Services Limited, Orange France ou France Télécom.*

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Bertrand Deronchaine, bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com

Tom Wright, tom.wright@orange-ftgroup.com

NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'ordres d'achat ou de souscription de valeurs mobilières, en particulier aux États-Unis et en Italie. Aucune offre ou vente de valeurs mobilières ne saurait être effectuée dans un pays ou territoire dans lequel une telle offre d'achat ou de vente, ou une telle sollicitation, serait contraire à la réglementation en vigueur ou avant son enregistrement ou sa qualification en vertu du droit boursier en vigueur dans ledit pays ou territoire. Les valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni cédées aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié